

La dose initiale d'azote minéral a été déterminée pour 80% des parcelles de blé selon des critères « agronomiques » par opposition à la reconduction de références habituelles de dosages. Ce n'était le cas que pour la moitié des parcelles en 2001.

Blé : quel précédent culturel ?

8 hectares de blé sur 10 sont précédés par un maïs en Alsace, soit 4 fois plus que la moyenne française.

Or, l'enquête montre un lien évident entre le précédent culturel et la quantité de fumure azotée minérale épanchée : en France, si le blé est précédé par un maïs grain, la dose s'élève à 164 unités par hectare contre 141 unités pour un précédent en maïs fourrage et 167 unités pour un précédent blé.

Les estimations des reliquats d'azote, le rendement espéré et la prise en compte du précédent culturel restent les solutions les plus plébiscitées. Les mesures au champ des reliquats d'azote, moins approximatives que les précédents critères, ne concernent encore que 27% des surfaces en blé. Ce critère est sensiblement plus utilisé en zone vulnérable.

Moins de réévaluation de la dose d'azote en cours de campagne

Plus de 2/3 de la sole en blé n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation de la dose d'azote minéral initialement prévue. Ces éléments peuvent témoigner que la fertilisation était suffisante (voire excédentaire) lors du ou des 2 premiers apports et ne nécessitait pas de correction ultérieure. Ce constat paraît encore plus marqué dans le Haut-Rhin.

Un enregistrement des pratiques quasi-généralisé

Obligatoire en zone vulnérable, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive Nitrates du 12 décembre 1991, l'enregistrement des pratiques de fertilisation azotée minérale est effectif pour 94% des surfaces en blé, de plus en plus sur support informatique. En 2001, les pratiques n'étaient relevées que pour 3/4 des parcelles. Des marges de progrès plus importantes sont à noter pour la fumure organique.

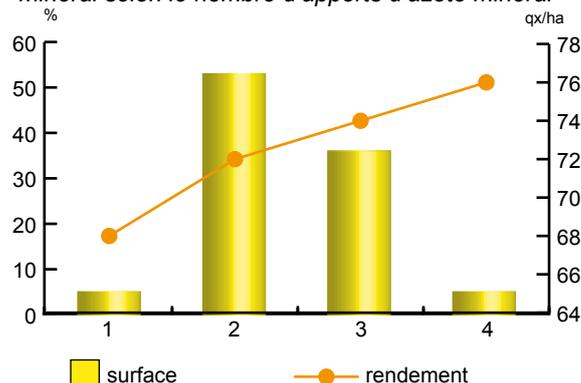


Davantage de fractionnement

Bien que le fractionnement en deux apports d'azote minéral reste plébiscité pour plus de la moitié de la surface en blé, la stratégie en trois apports gagne en importance par rapport à 2001. Si elle ne concernait encore que 21% de la surface en blé en 2001, elle est la règle cinq années plus tard pour désormais 35% de la sole. En outre, pour les surfaces non fumées organiquement, l'apport unique ne se pratique plus que pour 5% des parcelles, soit environ 10 points de moins qu'en 2001. Le fractionnement

Plus le fractionnement augmente, plus l'apport d'azote minéral augmente

Répartition des surfaces en blé et dose totale d'azote minéral selon le nombre d'apports d'azote minéral



permet de réduire la pression azotée sur le sol.

Cependant, l'Alsace s'écarte nettement de la moyenne nationale en matière de fractionnement. Dans l'ensemble de la France, 60% des parcelles non fumées organiquement bénéficient de trois fractions d'azote minéral.

Davantage de fractionnement dans le Haut-Rhin

L'apport d'azote minéral est fractionné pour 60% des surfaces en blé en trois, voire quatre apports, contre près de 30% dans le Bas-Rhin. Le fractionnement en deux apports concerne 2/3 des surfaces de blé dans le Bas-Rhin contre 1/3 dans le Haut-rhin.

Quel que soit le département, l'apport d'azote minéral est nettement plus fractionné qu'en 2001.

La dose totale d'azote minéral apportée augmente avec le nombre d'apports, conséquence d'une stratégie globale de recherche de rendements élevés : avec deux apports, elle n'est que de 143 unités/ha, mais passe à 175 unités avec trois apports.

Parallèlement, plus l'apport global est fractionné, plus la dose au 1er apport diminue, allant jusqu'à 52 unités/ha pour un fractionnement en trois apports.

Méthodologie

L'enquête sur les pratiques culturales a été réalisée en 2006 par le Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) avec la collaboration de la direction de l'eau du ministère de l'écologie et du développement durable. En 2006, les cultures concernées par l'enquête en Alsace sont le blé et le maïs grain. Ces enquêtes font suite à celle de 2001 pour le blé et le maïs et à celle de 1994 pour le maïs.

L'échantillon se compose de 123 parcelles de blé en Alsace, dont 58% se situent dans le Bas-Rhin. Parallèlement, cet échantillon est localisé pour 85 parcelles en zone vulnérable aux nitrates.

Les renseignements recueillis ont porté sur les itinéraires techniques de la culture enquêtée depuis la récolte du précédent culturel jusqu'à la récolte de la culture en cours. Toutes les interventions sur la parcelle ont été relevées ainsi que les dates et les doses utilisées (semences, engrais, pesticides).

Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
14 rue du Maréchal Juin – BP 61003 – 67070 STRASBOURG cedex

Tél. : 03 88 88 92 02 Fax : 03 88 88 92 00

Mél : srise.draf67-alsace@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Jean-François QUERE
Rédaction : Aude DISTEL
Impression : Imprimerie GEIGER Illkirch-Graffenstaden

Directeur de la publication : Jacques BENOIT
Composition : Evelyne ALCARAZ
Dépôt légal : à parution

Site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr
ISSN : 1961-0637 ISBN : 978-2-11-097561-4
Prix de vente : 2,50 € © Agreste Alsace 2008



DRDAF
ALSACE